

## OBJECTIFS

- **Informier et former** les syndics et tous professionnels immobiliers sur les plans juridiques et techniques aux économies d'énergie et aux travaux de rénovation énergétique

## NIVEAU & PUBLIC

### SPECIALISATION

Syndics de copropriété, Administrateurs de biens, Agents immobiliers transactionnaires, professionnels de la construction-promotion, bureaux d'études, architectes, rénovateurs-marchands de biens, économistes de la construction, diagnostiqueurs et du BTP, bailleurs sociaux...

**Prérequis :** Avoir une connaissance suffisante des copropriétés

## MODALITÉS DE PARTICIPATION

**Durée :** 2 jours consécutifs (ou séquentiels) (soit 16 heures)

**Moyens pédagogiques :** Cas pratiques - Support pédagogique, vidéos d'exemples d'immeubles rénovés, remise des textes législatifs et réglementaires, jurisprudences

Quiz d'évaluation finale

**Matériel nécessaire :** vidéo projecteur, paper-board

**Effectif maximum :** 20

## INTERVENANT(S)

**Formateur :** Professionnels spécialisés en immobilier

*Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM*

## TARIFS

**Formation financée par le programme EXPERTISE  
RENOVATION COPROPRIETE n°PRO-FOR-07**

## PROGRAMME

### I - 1<sup>RE</sup> JOURNÉE : JURIDIQUE

- Introduction : immobilier et enjeux énergétiques, panorama du marché des éco-rénovations
- Le rôle de chacun des acteurs
- La législation française : Lois GRENELLE 1 et 2, ALUR, LTE (ROYAL), ELAN et leurs Décrets d'application
- Les nouveaux outils réglementaires : DPE, AUDITS ENERGETIQUES, DTG, AUDITS ARCHITECTURAUX ET THERMIQUES ADEME, AUDITS GLOBAUX PARTAGES (AGP), PLANS PLURIANNUELS DE TRAVAUX (PPT), FONDS TRAVAUX, CONTRATS DE PERFORMANCE ENERGETIQUE, FICHE SYNTHETIQUE, CARNET D'ENTRETIEN NUMERIQUE...)
- Les véhicules électriques en copropriété
- L'obligation d'individualiser les charges de chauffage et de froid
- Les labels énergétiques et environnementaux des immeubles et des syndics de copropriété
- La surélévation pour autofinancer les travaux par la vente du toit
- La Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) des intervenants (Jurisprudences)
- Les obligations légales et réglementaires spécifiques des copropriétés figurant dans le DTG : « la check list »

### II - 2<sup>E</sup> JOURNÉE : TECHNIQUE

**MATIN :** Point de vue de l'architecte

- Pourquoi et comment traiter l'énergie dans les immeubles et les nouvelles obligations de travaux énergétiques « embarqués » (chauffage, ECS, ventilation, climatisation)

- La pathologie de la copropriété (désordres, entretien, gros travaux, l'enveloppe du bâtiment, les déperditions, les charges, la nouvelle « valeur verte » de la copropriété
- Les audits d'immeubles (le DTG vu par l'architecte) et le phasage des travaux de rénovation énergétique : Isolation thermique extérieure (ITE), ravalement, toiture, plancher-bas...
- Les freins et accélérateurs de décision de travaux en copropriété : communication, réunions hors AG, comportement en AG, maquette numérique 3D, BIM copropriété (exemples)
- Exemples de réalisations dans des copropriétés : Problématiques et solutions (vidéos)

**APRES MIDI :** Point de vue de l'ingénieur thermicien

- La réglementation thermique des copropriétés (de la RT 2012 à la RT 2020)
- Les contrats de gestion, d'entretien et de performance avec obligation de baisse des charges par les entreprises : pièges et solutions
- Le Plan pluriannuel de travaux et l'obsolescence de l'immeuble en copropriété et de ses éléments d'équipement
- La maîtrise de l'énergie en chauffage, ECS, ventilation, climatisation
- Un bon DPE, un bon AUDIT ENERGETIQUE
- Le DTG vu par l'ingénieur, utile au syndic et au conseil syndical (exemples)
- Vers l'immeuble en copropriété sans charges d'énergie, panorama des énergies renouvelables
- Exemples de réalisations dans des copropriétés